

Compte-rendu de la Communauté de Communes du Sanon :
Bureau du 3 février 2010 à 20h30, salle de réunion de la CCS à Einville
Conseil Communautaire du 17 février 2010 à 20h30 à Hoéville.

Le Bureau et le Conseil Communautaire ayant sensiblement le même ordre du jour, un seul compte-rendu a été réalisé. *En italique, les interventions du Bureau.* **En grisé les délibérations.**

Validation du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire.

1. Délibération : Validation du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, le dernier compte-rendu du conseil communautaire du 9 décembre 2009.

Patrimoine militaire : Serge Husson propose de réfléchir avec le groupe sur la création d'un belvédère à Bathélémont à la mémoire des trois américains (extrait du c-r du 9 décembre 2009)

Précisions de Serge Husson à propos du patrimoine militaire : il propose que la commission examine la possibilité pour la CCS de mettre en valeur deux sites : le premier où sont morts les trois premiers américains le 3 novembre 1917 à l'extrémité EST de la colline du Haut-des-Ruelles sur le territoire de Réchicourt-la-petite et le deuxième à Xures où se trouvent 5 blockhaus.

Compétence traitement des déchets mutualisée à l'échelle du Pays

Pour mémoire, suite à la présentation effectuée par M. Brubach du bureau d'études FBK sur la possibilité de gérer les déchets à l'échelle du Pays Lunévillois le 24 juin dernier, il a été demandé aux conseillers communautaires de se positionner sur le scénario 1, le 10 septembre dernier sur : le transfert de la compétence traitement des collectes résiduelles et des collectes sélectives des dix Communautés de communes du Lunévillois vers le Syndicat mixte du Pays du Lunévillois (SMPL).

Depuis le SMPL, a réfléchi à d'autres pistes et propose un montage qui pourrait convenir à tous : modifier les statuts du SMPL pour une gestion à la carte des déchets, qui implique la modification des statuts du syndicat mixte.

2. Délibération : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lunévillois

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide d'approuver la modification des statuts du SMPL pour permettre d'intégrer la compétence traitement des déchets mutualisé.

Une autre délibération sera à prendre pour le choix de la mission retenue, en fonction des besoins de chaque communauté de communes. Neuf missions sont proposées :

1. le traitement des déchets ménagers résiduels
2. le tri des déchets secs recyclables
3. le traitement des déchets verts
4. le traitement des gros objets ou encombrants ménagers
5. le traitement des déchets ménagers spéciaux
6. le traitement des déchets industriels banals
7. le transit et transfert des déchets (regroupement, stockage provisoire et rechargement avant transport)
8. le transport des déchets (du site de transit vers le site de tri ou d'élimination)
9. le transport des produits collectés dans les bornes d'apport volontaire.

Le Bureau a réfléchi à la question. Le traitement, le transit et transfert et le transport des déchets ménagers résiduels et recyclables leur paraît être une bonne solution. En effet, pour ce qui est des déchets de la déchetterie, c'est plus délicat, car la CCS a un contrat en prestation pour la gestion complète de la déchetterie : gardiennage et évacuation des bennes. Si l'on intégrait le traitement mutualisé des déchets de déchetterie, il faudrait que l'on gère ce service en régie.

Après débat, le Bureau et la commission OM ne sont pas favorables pour l'instant de passer ce service en régie, car pour une petite collectivité, il est complexe de gérer le personnel. Pour le concevoir, il faudrait que le Pays intègre la gestion complète des déchetteries en régie, pour fonctionner en réseau. La mutualisation du traitement est une première étape, il faudra attendre les résultats obtenus pour passer à la vitesse supérieure.

Pour le choix du scénario, il sera demandé aux conseillers communautaires de se positionner lors du conseil communautaire de mars, lors du vote du budget, pour que chacun ait le temps de prendre la meilleure décision.

Pour information, c'est la CCL qui mettrait à disposition son personnel pour faire la facturation à chaque CC, afin de ne pas embaucher de personnel supplémentaire au niveau du Pays. La collecte restera de la compétence de chaque collectivité, ainsi que le choix de la redevance incitative. Cette mutualisation du traitement permettra de lisser les coûts et d'obtenir un prix global et équitable.

Commission OM CCS

3.Délibération : Plan de communication et budget tri 2010.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents, approuve le plan de communication et le budget de la communication sur le tri pour l'année 2010 à hauteur de 8 300 € TTC.

Ce plan de communication nous permet de retoucher 50 % de subventions d'Eco-emballage. Les dépenses viennent essentiellement, des animations réalisées dans les écoles par le CPIE de Nancy-Champenoux.

Admission en non valeur

4.Délibération : admission en non valeur sur le budget principal

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide l'admission en non valeur des cotes irrécouvrables sur le compte 654 du budget principal concernant les factures ordures ménagères :

- 2003 : pour un montant de 59,50 €

Et concernant les factures d'ordures ménagères des personnes suivantes :

- Jean Noël Maillard, année 2003, pour un montant de 59,50 €

Ce qui représente un total de 59,50 €

5.Délibération : admission en non valeur sur le budget annexe OM

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide l'admission en non valeur des cotes irrécouvrables sur le compte 654 du budget annexe OM concernant les factures ordures ménagères :

- 2007 : pour un montant de 358 €

Et concernant les factures d'ordures ménagères des personnes suivantes :

- David Braquis, année 2007, pour un montant de 358 €

- 2008 : pour un montant de 358 €

- David Braquis, année 2008, pour un montant de 358 €

- 2009 : pour un montant de 317 €
 - David Braquis, année 2009, pour un montant de 317 €
- Ce qui représente un total de 1 033 €

Commission Tourisme et Cadre de vie

Groupe valorisation du canal : Le dossier de candidature au PER (Pôles d'Excellence Ruraux) pour le projet canal a été présenté en préfecture le 4 février. La date limite du dépôt de dossier est le 20 février. Le partenariat public/privé entre la CCS et la société de location de bateaux NavigFrance est en train d'être précisé. Un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des partenaires s'est réuni le 9 février à la CCS. M. Gazin explique le dossier (cf. p.j. envoyé avec la convocation et plan de financement envoyé avec le compte-rendu). En bureau, il a été proposé d'établir le projet en comptant au maximum 200 000 € HT de fonds propres. Le choix de ce montant n'est pas anodin, il correspond aux sommes allouées pour les grands chantiers que la CCS a mené ces dernières années : la maison intercommunale et la restauration des cours d'eau. Le plan de financement prévoit une somme plus importante, sur les conseils du sous-préfet, pour la bonne recevabilité du dossier. Après prise de renseignement, la CCS n'est pas obligée de s'engager sur la totalité des sommes.

6. Délibération : demande de subvention et plan de financement

Le conseil communautaire, à la majorité des présents, moins deux absentions, sollicite des subventions, pour le projet de valorisation du canal. Ci-dessous, le plan de financement détaillé :

- 50 % dans le cadre des Pôles d'Excellence Ruraux
- 15 % sollicités auprès de la Région,
- 15 % sollicités auprès du Conseil Général 54.

Groupe valorisation du patrimoine salin : Nous avons rencontré M. Tribou des Salins de Varangéville. Ce dernier nous a présenté une galerie qui servait à mener les wagons de la mine au canal. Les Salins n'en ayant plus l'usage, ils nous proposent de nous la céder. Si la CCS est d'accord, nous devons leur présenter un projet et leur donner une réponse dans les trois mois. Un contact va être pris avec la DRIRE pour connaître tous les risques de cette reprise, avant de s'engager.

Groupe valorisation du petit patrimoine : La prochaine présentation du petit patrimoine se déroulera le 5 mars à Courbesseaux à 20h30 et concernera les villages de Courbesseaux, Hoéville, Drouville et Réméréville.

APB de Parroy

Suite à une consultation, c'est le bureau d'études Neomys qui est retenu pour réaliser l'étude globale pour un coût total de 20 930 € HT. Ce choix s'est fait en partenariat avec les financeurs qui sont l'Agence de l'Eau pour 40 % et le CG au même taux.

Délibération pour création d'un emploi ILE + rémunération

Catherine Beaufort étant partie en mise à disposition durant 3 ans à la CC de Moselle et Madon, nous avons recruté Livia, notre stagiaire durant 6 mois au 1er semestre 2009. La mise à disposition de Catherine supposait que les 6 premiers mois, elle puisse retrouver son poste si elle le souhaitait. C'est pourquoi, la CCS n'a nommé personne à son poste et a créé un poste de vacataire pour la remplacer. Catherine nous a confirmé qu'elle ne souhaitait pas revenir à la CCS, donc nous proposons un autre contrat à Livia pour poursuivre son remplacement. Après prise de renseignement, il serait possible de bénéficier des fonds ILE de la Région sur la masse salariale chargée, si son contrat a une durée d'au moins 3 ans et que son poste est en lien avec la vie associative. L'aide est dégressive, la première année l'aide est

de 50 %, la deuxième de 40 % et la troisième de 20 %. Au dernier conseil communautaire de décembre, une délibération pour solliciter les subventions sur les fonds ILE a été prise, pour rappel.

7. Délibération : Création d'un poste d'agent de développement CDD(3 ans)

Vu la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 88145 du 15 février 1988 modifié,
Vu la déclaration de création d'emploi faite auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle sous le numéro publiée par arrêté n° datée du
Vu la spécificité du service,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide la création d'un poste d'agent de développement pour une période de 3 ans à compter du 15 mars 2010

Nature de la mission : partenariat et coordination avec les associations dans le domaine de la jeunesse, culture, animation et tourisme.

Niveau de recrutement : Bac + 4 minimum. .

Niveau de rémunération sur la base de la grille d'attaché territorial échelon 1 d'un indice brut de 379, majoré de 349 la grille de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil communautaire donne pouvoir au Président pour procéder au recrutement.

Suite à la titularisation de Delphine au 1er janvier 2010, en tant qu'ingénieur, il est proposé la délibération suivante :

8. Délibération : Régime indemnitaire filière technique, grade ingénieur

Le conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, décide de revaloriser l'indemnité spécifique de service de Melle Delphine Luce à compter du 1er janvier 2010, s'élèvera à 610 € (soit 20,4% du taux moyen annuel) par mois.

Commission Habitat

- La dernière commission habitat a eu lieu le 16 février. Le centre d'amélioration a présenté un bilan de l'Opah qui a pris fin le 31 décembre après 3 ans de mise en place. Le bilan est positif avec 95 % des objectifs atteints, malgré la crise. Autre point positif, ce sont plus de 3/4 des entreprises du territoire qui sont intervenues.
- Le Centre d'Amélioration du logement nous informe que des aides de l'Anah (hors Opah) peuvent être sollicitées en fonction des ressources des personnes. Des permanences du CAL à la maison de l'habitat de Lunéville sont organisées quelques séances par mois : nous allons communiquer aux Mairies les dates et horaires. (cf. CR du 16/02/2010).
- Dossier du 41 rue Karquel : la première réunion de chantier a eu lieu le jeudi 28 janvier. Les réunions de chantier ont lieu les jeudis à 9 h 30.

9. Délibération : Subvention façade

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le versement d'une subvention dans le cadre de l'opération "restauration de façades à caractère patrimonial" au bénéficiaire suivant :

- M. Chiquard, 42 grande rue à Athienville pour une subvention de 518,40 €

Commission accessibilité

- Suite à la communication des informations des communes (liste des ERP, voirie) en vue de solliciter le bureau d'étude BSSI, le bureau d'étude nous a communiqué une nouvelle proposition tarifaire qui vous sera transmise par courrier (nous avons 24 communes intéressées).

Commission économie

- Réunion Zone d'activité économique : cf. c-r de la réunion du 27 janvier 2010. La réunion sur la zone d'activité a été animée par Catherine Mangel du Capemm et Régis Crisnaire du CG 54. Il a été présenté les différentes formes de zones, les règles juridiques et foncières. Il conviendra de travailler désormais sur un cahier des charges en lien avec le Capemm. Il sera important de constituer un comité de pilotage pour travailler sur ce dossier, si vous êtes intéressés merci de le signaler à Magaly.

- Aides Jobs de vacances :

Cette année, il reste un reliquat de l'enveloppe du Conseil Général. Le règlement devra être revu afin d'être adapté des demandes.

- Aides création et reprises d'activités :

Il sera nécessaire de retravailler le règlement en vue d'être au plus proche de l'enveloppe accordée cette année. Une réflexion aura lieu dans le cadre de la commission économie.

- Fond Fisac :

Le Pays réalise une étude par un groupe d'étudiants en vue de réaliser une étude de faisabilité pour déposer un dossier collectif au Fisac. Il a été rappelé la position de la Communauté qui ne souhaite pas financer un poste d'animateur au Pays.

- La commission économie propose de mettre une page sur notre site internet avec les terrains disponibles.

Commission sociale

- Projet de maison de santé : une réunion avec les professionnels de santé et les Maires est programmée le 11 février prochain. Cette réunion permettra de présenter des exemples de fonctionnement de maison de santé, de voir le positionnement des professionnels et de mettre en place un groupe de travail.
- Prochaine animation personnes âgées : mi-mars avec deux intervenants : sur la succession (réforme et déroulement) demande auprès de la chambre des notaires, et présentation du dispositif sénior en vacances par l'ANCV.
- Animations MSA : Avec la MSA, il sera possible de mettre en place des ateliers du bien vieillir (avec différents thèmes : alimentation, mémoire, etc.) sur la CCS à destination des personnes âgées au second semestre. Ces animations sont animées par un bénévole formé de la MSA. Il y a 7 ateliers au total et une participation de 20 € au total est demandée à chaque participant (max. 18 participants). Si nous souhaitons mettre en place ce dispositif sur la CCS au deuxième semestre, nous devons acter notre souhait d'accueillir ce dispositif.
- La société Elysée Vendôme propose des petites unités de vie pour les personnes âgées sur le même système qu'Age et Vie, sauf que leur dispositif paraît plus sûr juridiquement. Cette société viendra présenter son système le 2 mars à 18h30 à la CCS.

10. Délibération : subvention périscolaire :

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le versement du solde de la subvention aux accueils périscolaires et centres de loisirs correspondant au mois de décembre 2009 :

- Association Familles Rurales d'Einville et environs : 37,1 € (pour 32,55 € l'accueil périscolaire et 4,55 € pour le centre de loisirs des mercredis.)

- Syndicat intercommunal scolaire d'Anthelupt :

L'accueil périscolaire : 34,12 €

Commission Jeunesse-Culture-Animation

Groupe culture : Le festi'arts prend forme et la programmation a été arrêtée. Les groupes de travail s'attellent désormais aux aspects techniques et à la communication. L'inauguration se déroulera le 27 mars 2010 matin à Anthelupt après un café-débat, la clôture, quant à elle, se déroulera le dimanche 28 mars à 17h à Einville avec un spectacle professionnel.

11. Objet : participation de la CCS pour le festi'arts

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de participer à hauteur de 3 000 € sur fonds propres pour le projet Festi'arts qui se déroulera sur le territoire du vendredi 26 mars au dimanche 28 mars 2010.

1. Délibération bureau : remboursement de frais de déplacement

Le bureau à l'unanimité des présents, autorise le remboursement des frais de déplacement à l'association "Et paf ! L'assos" suite à leur venue pour le café-rencontre du 16 janvier 2010. Ces derniers représentent un aller-retour Nancy/Einville soit : 60km X 0.32€ = 19,20 euros

Groupe sport : Le groupe a décidé de mettre sur le même week-end les journées inter associatives, portées par JTS, et le Sanonzikal 2. Ces journées se dérouleront les 24 et 25 septembre 2010. Elles auront lieu à la base de loisirs de Bures. Une prochaine réunion déterminera comment les associations souhaitent animer ces journées.

Groupe prévention : L'association Familles rurales est venue présentée un de ses projets de prévention sur les risques liés à l'alcool et à destination des jeunes, intitulé : "A ta santé". Un "apéro dînatoire" a été organisé au collège par familles rurales le 9 février afin de présenter le projet aux jeunes et voir lesquels d'entre eux pourraient être intéressés pour y participer.

Vie communale

La commission se réunira le 24 février à 18h30 à la CCS, plusieurs points seront abordés le problème du matériel d'animation, les bureaux de contrôle... Lors du conseil communautaire, le catalogue de la société SES a été distribué. Suite à une consultation, c'est cette société qui propose les meilleurs tarifs. Au tarif catalogue, il faut appliquer des taux de réduction qui vous ont été envoyés avec le compte-rendu sur la ZAE et bien signaler que votre commune est ressortissante de la CCS.

12. Délibération: adhésion au contrat chenil service pour l'année 2010

Dans le cadre de la commission vie communale et pour bénéficier de meilleurs tarifs pour des prestations de chenil, la Communauté de Communes du Sanon a négocié auprès de chenil service SA, dont le siège social est domaine de Rabat 47700 Pindères et la fourrière de secteur est route des fusains 54840 Velaine-en-Haye.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le président à signer le contrat ci-joint à un tarif de 0,682 € HT/hab sur la base de la population du 01/01/2010.

Les communes concernées sont : Anthelupt, Arracourt, Athienville, Bathélemont, Bezange, Bienville, Bonviller, Courbesseaux, Crion, Einville, Flainval, Hénaménil, Hoéville, Juvrecourt, Maixe, Mouacourt, Serres, Sionviller, Valhey, Xures pour un total de 4 622 habitants.

La Communauté de Communes du Sanon sera facturée par Chenil Service SA. Suite à cette facturation les communes concernées seront sollicitées par la CCS en cours d'année pour rembourser leur participation au contrat de prestation de chenil au prorata de leur population.

Réflexion gestion des routes partenariat CCS/ Cg 54

Le président est invité à une réunion avec le CG 54, à la Maison Départementale de Lunéville, pour faire le point sur une expérimentation d'entretien du réseau routier et du service hiver, afin de trouver des solutions pour améliorer les conditions actuelles en travaillant ensemble. La réflexion serait globale : entretien, abattage des arbres... Les conseillers ne sont pas favorables à un transfert de compétence.

DOB

Pour 2010, plusieurs dépenses importantes sont à programmer :

- l'entretien de la Roanne et de la Loutré Noire pour 70 000 TTC € qui sont à inscrire en fonctionnement, car c'est de l'entretien (on ne récupère donc pas la TVA sur cette opération). L'agence de l'eau subventionne à 50 % sur le HT soit 30 000 € de recettes.

Le Sanon sera réalisé en 2 phases sur 2011 et 2012. Il est prévu en 2010 une étude sur le seuil à Einville au niveau du pont de Raville. Son coût est de 9 500 € HT. Elle est subventionnée à 80 % et Einville participera à 50 % sur cette étude. Il est rappelé que la CCS a priorisé les trois cours d'eau principaux, afin que budgétairement le projet puisse être assumé. Pour mémoire, l'ensemble des cours d'eau de la CCS, représente 180 km de linéaire, les trois cours d'eau principaux 50 km.

- Le projet de valorisation du canal, pour ce qui est de la partie travaux ne démarrera pas avant 2011. Mais en 2010, une étude de faisabilité sera programmée. Son coût est estimé à 30 000 € HT et sera subventionnée entre 50 % et 80 %, en attendant les confirmations des financeurs.

- L'étude pour la réalisation du plan de gestion sur l'étang de Parroy. L'étude est estimée aux alentours de 20 000 HT €. Elle est subventionnée à 40 % pour le CG 54 et 40 % par l'AERM.

- 41, rue Karquel : projet locatif intercommunal. Comme prévu les travaux ont commencé en début d'année. Le projet approche les 150 000 € HT, donc un peu plus que prévu car il est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le CG 54, nous finance pour 50 443 € et la Région 11 400 €. Il a été signalé un problème, au niveau de la toiture : le lattage est à changer et les chevrons sont trop larges. Le surcoût est estimé à 8 000 € Ht.

- Le projet de Zone d'activités Economiques. Suite à la réunion du 27 janvier avec le CAPEMM, la CCS désire poursuivre cette réflexion. Une étude de faisabilité indispensable et obligatoire sera à réaliser.

- La maison de santé : projet encore en réflexion pour 2010.

- Paramètres importants pour l'équilibre de notre budget :

- La fiscalité : Bercy assure le même montant que 2009 pour la TP par un jeu de compensation. Donc si la CCS n'augmente pas ses taux d'imposition, nous toucherions comme en 2009, tout impôt confondu 201 488 € + 4230 € compensation TP (valeur 2009)

- Pour rappel nos taux sont à :

- 1,38 % pour la TH

- 1,76 % pour la TF

- 3,24 % pour la TFNB

- 1,67 pour la TP.

- La DGF devrait progresser de 0,6 %.

Pour info pour le Compte Administratif 2009 :

Budget principal :

- section de fonctionnement, dépenses : 478 137,28 € et recettes : 577 024,01 € (excédent : 2009 : 98 886,73 €)

- section d'investissement, dépenses : 281 999,05 € et recettes 328 135,79 (excédent 2009 : 47 718,13 €)

- Budget annexe :

- section de fonctionnement, dépenses : 647 600,91 € et recettes : 702 121,66 € (excédent 2009 54 526 €)

- section d'investissement, dépenses 23 283,54 € et recettes : 26 123,37€ (excédent 2009 : 2 839,83 €)